



**Attijari Titrison**

# TITRISATION SYNTHÉTIQUE

**FICHE DE PRODUIT**

**Hanane EL KACIMI**  
Responsable Commercial

163, avenue Hassan II, Casablanca  
Téléphone: 05 22 49 39 90  
E-mail: [h.elkacimi@attijariwafa.com](mailto:h.elkacimi@attijariwafa.com)  
Web : [www.attijarititrisation.com](http://www.attijarititrisation.com)

# 1

## OBJECTIF DU MONTAGE

La titrisation synthétique est l'opération par laquelle un FPCT garantit les risques de financement au profit d'un établissement initiateur, moyennant un collatéral qui sera mis en jeu en cas de survenance d'un événement de crédit. Le risque de financement étant défini comme tout risque de retard ou de défaut de paiement de créances ou d'engagement d'un débiteur envers l'établissement initiateur.

La titrisation synthétique permet, à cet effet, aux initiateurs de réaliser les objectifs suivants :

- Amélioration des ratios prudentiels notamment le CMDR (Réduction du coefficient de division des risques) ;
- Gain en fonds propre.

# 2

## AVANTAGES



**Amélioration des ratios prudentiels, notamment le CMDR**



**Diversification des moyens de protection ou de garanties pour les établissements de crédit**

## 3

# DESCRIPTION DU MONTAGE

- À la date d'émission, le FPCT reçoit le produit d'émission des titres auprès des investisseurs ;
- Les montants collectés seront réinvestis par Attijari Titrisation, agissant au nom et pour le compte du FPCT, dans un portefeuille de sûretés ;
- Un contrat de garantie est signé entre le FPCT et l'initiateur pour une durée déterminée, ayant le portefeuille de sûretés comme collatéral, contre le risque de contrepartie identifié sur ses grandes relations, en contrepartie d'une commission de garantie payée à une fréquence régulière ;
- Au cours du cycle de vie du FPCT, le paiement des intérêts des investisseurs est couvert par le rendement du collatéral, ainsi que la commission de garantie annuelle octroyée par le FPCT à l'établissement initiateur ;
- A la fin de l'opération, les investisseurs sont remboursés par le montant issu de la liquidation du collatéral ;
- En cas de survenance d'un événement de crédit, le collatéral sera mis en jeu par l'initiateur à hauteur du montant en défaut. A cet effet, les montants recouverts seront transférés au FPCT, au fur et à mesure de leur recouvrement. Les montants disponibles dans le fonds seront, ainsi, distribués aux investisseurs jusqu'à l'extinction ou l'abandon de la créance.

## SCHÉMA

